

## Mot de la présidence



Annie Domingue,  
Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Ce fut une année scolaire chargée dans les écoles ainsi qu'une année syndicale bien remplie. En plus des divers dossiers habituels, la négociation nationale et la négociation locale sont bien entamées afin de proposer des solutions qui répondent davantage aux besoins que vous nous exprimez.

La force d'un syndicat demeure l'implication de ses membres et vous êtes nombreux à le faire de mille et une façons. On est là! Ce n'est pas seulement le slogan de la négociation. Les enseignantes et enseignants sont toujours au rendez-vous!

D'ailleurs, vous pouvez partir en congé avec le sentiment du devoir accompli. Les petits gestes que vous faites pour le bien-être des élèves se comptent par milliers dans une année scolaire. Plusieurs de ces gestes sont aussi naturels pour une enseignante ou un enseignant que les battements du cœur. Parfois, il faut prendre le temps de s'arrêter pour réaliser tout ce que vous avez fait pour la réussite de vos petits et grands élèves! Il ne faut pas oublier qu'au quotidien, c'est vous qui les accompagnez pas à pas vers leur avenir.

Après une année de don de soi, il est maintenant temps de prendre soin de vous. Nous vous souhaitons des vacances reposantes, énergisantes et remplies de moments heureux à la hauteur de ce que vous méritez! Qu'elles soient grandioses!

Bon été!

*Annie Domingue,*  
Présidente du SEEL



## Super Martin!

Si vous avez moindrement travaillé avec Martin, vous savez qu'il aime s'adresser aux gens en ajoutant super avant leur prénom. Il s'est assurément adressé à vous avec ce petit surnom. Ce soir, c'est à son tour d'être qualifié de *Super Martin*. Celui qui a débuté sa carrière comme prof de maths, la termine comme vice-président de notre syndicat.

Martin aime mobiliser les troupes. Son équilibre entre l'indignation et le ralliement aura à plusieurs reprises su renflouer les autobus et animer nos manifestations. Parlons des manifestations! Une manif avec Martin, c'est toujours le fun et énergisant! Ses talents de DJ sont mis à profit. Être responsable de l'action et de la mobilisation est sans doute son bout préféré. Par ailleurs, son talent est reconnu par notre fédération et notre centrale qui nous l'ont volé à quelques reprises pour des manifestations nationales!

Dans le quotidien, Martin a pris, entre autres, des dossiers reliés à des moments de vie importants pour vous. Les maternités, les accidents de travail, les invalidités et les retraites. Toujours d'excellents conseils. Plusieurs d'entre vous apprécient ces explications claires et complètes! Il arrive même que l'employeur le contacte pour comprendre un dossier! Il répond toujours de manière claire et précise en pensant à toutes les éventualités. Réfléchi, il est l'avocat du diable à ses heures pour imaginer les réponses patronales et pouvoir les contrer le moment venu.

À l'affût des médias sociaux et des nouvelles technologies, il a souvent la « toute autre tâche connexe » de s'occuper de jouer au technicien informatique au bureau. Sur les médias sociaux, il est si actif, qu'il obtient des entrevues pour le syndicat dans les médias régionaux et même certains médias nationaux! Faire connaître la réalité des enseignantes et des enseignants dans la population lui tient à cœur! Il n'hésite pas à défendre les enseignantes et enseignants publiquement à la suite d'articles plus négatifs.

Intéressé par la politique, il suit les mouvements du gouvernement. Au point où il a souvent informé nos instances nationales de la visite, par exemple, du caucus de la CAQ sur notre territoire, ce qui nous a permis de faire quelques commandos et même de rencontrer le ministre directement.

Martin a le syndicalisme tatoué sur le cœur. D'abord son syndicat local, mais également sa fédération et sa centrale. Toujours pour le bien commun, il sert toujours le besoin collectif avant le besoin individuel. Une fois une décision prise, Martin la défendra sans relâche.

Tantôt calme quand il faut apaiser un membre ou un collègue qui vit une situation difficile, tantôt incisif quand il faut réveiller les endormis!

Martin, c'est une retraite définitivement bien méritée. Tant d'années aux services des autres, il est temps de prendre soin de toi et de ta famille!

*Annie Domingue*  
Présidente du SEEL



## Enseignantes retraitées et enseignants retraités de retour à l'enseignement

Chères retraitées et chers retraités revenus parmi nous afin de donner un coup de main face à la pénurie de personnel, tout d'abord, un grand merci!

En second lieu, vous serez intéressés d'apprendre que, si toutes les conditions suivantes sont remplies, vous vous qualifiez pour des prestations d'assurance-emploi :

- Avoir fait 700 heures de travail dans les 52 semaines suivant la prise de votre retraite chez un ou plusieurs employeurs.
- Être sans rémunération depuis au moins sept jours civils (incluant le samedi et le dimanche).
- Ne pas être responsable de la fin de l'emploi.
- Chercher activement du travail, avoir la capacité et être disponible pour travailler.

Vous devez également savoir que vous pouvez toucher à la fois votre rente du RREGOP et vos prestations d'assurance-emploi sans que l'une ou l'autre soient touchées. Il est à noter également que chaque heure en présence des élèves compte pour deux. Vous pouvez vous informer auprès du centre de services scolaire afin de connaître vos heures cumulées.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) ou au 1 800 263-6024 si vous avez besoin de plus amples informations.

*Olivier Gagnon,*  
Secrétaire-trésorier

## Formation continue : fin de la première période de référence

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 débutait la première période de référence sur la formation continue à la suite de l'adoption de la Loi n° 40. Les enseignantes et enseignants avaient alors jusqu'au 30 juin 2023, c'est-à-dire deux ans, afin de compléter 30 heures de formation continue.

Au terme de cette période, la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit un mécanisme de reddition de comptes (article 96.21). Ce dernier ne peut donc pas être exigé périodiquement. D'ailleurs, il est surtout d'ordre mathématique et devrait se tenir dans vos écoles. Quant à la direction de votre établissement, elle a un droit de regard quantitatif, mais elle n'en a pas un qualitatif, que ce soit sur le contenu ou la durée des activités de formation.

### Qu'entend-on par *formation continue*?

C'est la participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé, par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21.

De plus, la lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue. Est aussi visée toute participation à titre de formateur à une telle activité.

Donc, les mentors et les mentorés pourront comptabiliser les heures faites en mentorat, les enseignantes et enseignants qui accompagnent le personnel enseignant non légalement qualifié pourront aussi comptabiliser leurs heures.

L'important, c'est que toute activité de formation doit être en lien avec la profession enseignante.

### **Qui est visé par cette obligation de formation continue?**

Toutes les enseignantes et tous les enseignants légalement ou non qualifiés qui exercent la fonction d'enseignant, et qui ont un contrat de travail à 100 % ou moins, sont visés par l'obligation d'effectuer les 30 heures de formation continue prévues à l'article 22.0.1 de la LIP.

Cependant, il existe des recommandations communes du comité national de concertation (CNC) sur des situations particulières qui permettraient une dispense partielle ou totale de l'obligation de formation continue pour des enseignantes et enseignants qui auraient eu des périodes d'absence durant la période de référence :

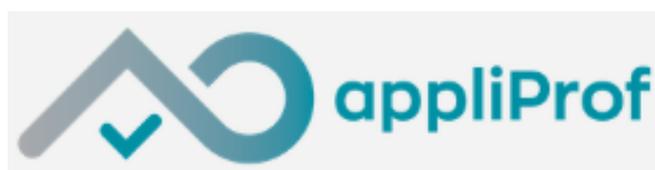
- retrait préventif;
- congé parental;
- maladie ou accident;
- motif protégé par la Loi sur les normes du travail (ex. : proche aidant);
- circonstances exceptionnelles.

Les enseignantes absentes et les enseignants absents qui estiment avoir droit à une dispense sur la base de ces motifs pourraient avoir une exemption proportionnelle à la durée de leur absence. Un calcul de la proportion de la dispense a été prévu et une exemption de 1 h 15 devrait s'appliquer pour chaque mois d'absence. Ce calcul est fait à partir de la période de référence qui est de 24 mois.

Il est à noter que d'autres cas de figures pourraient se présenter :

- Une enseignante ou un enseignant qui s'est absenté pendant toute la période de référence n'a aucune obligation de formation continue.
- Une enseignante ou un enseignant embauché après le début de la période de référence devrait avoir droit à une obligation de formation réduite et proportionnelle à sa durée d'emploi.
- Une enseignante ou un enseignant dont l'absence chevauche la fin de la période de référence : l'obligation de formation continue pourrait se faire à l'occasion du retour au travail de celui-ci.

En terminant, la LIP ne prévoit aucune sanction pour une enseignante ou un enseignant qui ne respecterait pas son obligation de formation continue. En effet, l'objectif est que les 30 heures de formation soient effectuées et non d'octroyer des conséquences.



## Les actions de mobilisation du SEEL-CSQ

Une centaine d'enseignantes et d'enseignants se sont rassemblés sur le terrain du Centre de services scolaire des Laurentides, le 18 mai dernier, dans le cadre du MOB-B-Q. Ces derniers en ont profité pour revendiquer de meilleures conditions de travail dans le cadre de la négociation locale.



Le 5 juin dernier, un groupe de représentants des enseignantes et enseignants du SEEL-CSQ s'est réuni devant les bureaux de la ministre France-Élaine Duranceau afin de la sensibiliser aux problèmes découlant de la composition des groupes.



Le 10 juin dernier, un groupe d'enseignantes et enseignants du SEEL-CSQ s'est rendu à Québec afin de participer à la manifestation organisée par la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE-CSQ) visant à réclamer un allègement de la tâche.



## Le SEEL-CSQ dans les médias

- Difficile de garder les enseignants

<https://www.journalaccs.ca/cahier-de-la-semaine/difficile-de-garder-les-enseignants/?fbclid=IwAR3ZBWI4i1qgWxADaHbCm2JGoXSpynGFN0jD23eU-g0OtQn3QPd4idK5CI0>

- Violence dans les écoles : des données inquiétantes pour les Laurentides

<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/549589/violence-dans-les-ecoles-des-donnees-inquietantes-pour-les-laurentides>

- Baisse de service appréhendée dans les classes spécialisées

<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/554704/baisse-de-service-apprehendee-dans-les-classes-specialisees>

- Une hausse marquée de la violence dans les écoles :

<https://infodunordsainteagathe.ca/accueil/2023/05/08/une-hausse-marquee-de-la-violence-dans-les-ecoles/>

- CSSL : Des nouveaux postes de TES créés dès septembre

<https://www.journalaccs.ca/actualite/cssl-des-nouveaux-postes-de-tes-crees-des-septembre/>

- « L'offre salariale en ce moment est insuffisante pour rejoindre l'inflation », dit la présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

[https://www.qub.ca/radio/balado/philippe-vincent-foisy?audio=1097951697&fbclid=IwAR01tgn60QHw440J8oi6OxdsyTqYhrymgWT\\_fU98wIEb0V2eyZtMMEZLA7c](https://www.qub.ca/radio/balado/philippe-vincent-foisy?audio=1097951697&fbclid=IwAR01tgn60QHw440J8oi6OxdsyTqYhrymgWT_fU98wIEb0V2eyZtMMEZLA7c)

## Le logo du SEEL-CSQ fièrement porter sur la glace!

Les enseignantes et enseignants de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin profitent du tout nouveau centre sportif de Sainte-Adèle. En effet, leur *Ligue de Hockey des profs* a vu le jour cette année, impliquant un bon nombre d'enseignantes et enseignants.

Afin de contribuer à cette belle initiative sportive et sociale, le SEEL-CSQ a participé sous la forme de commandite à l'achat des chandails numérotés. Comme vous pouvez le constater, le résultat est superbe.

Longue vie à cette activité rassembleuse pour nos membres et à nos amies et amis de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin, jouez prudemment, vous travaillez le lendemain!



## Beneva regroupe ses services numériques

Le **19 juin 2023**, Beneva a regroupé ses services numériques afin d'offrir à l'ensemble de sa clientèle une expérience client améliorée! Il s'agit d'une étape importante dans le cadre de leur transition.

### Ce que ce changement signifie pour les membres

- Le **19 juin 2023**, le site [ssq.ca](http://ssq.ca) a été remplacé par **beneva.ca**. L'accès à l'Espace client se fait donc maintenant à partir du site **beneva.ca**. Des redirections vous aiguilleront vers le site de Beneva.
- Tous les produits détenus par un adhérent avec SSQ Assurance et La Capitale sont dorénavant réunis dans un seul Espace client.
- Dès le 5 juin, l'envoi des communications aux adhérents a débuté et va s'échelonner tout au long de la période estivale. Une page web d'information est mise à votre disposition pour vous informer de ces nouveautés et vous guider lors de votre première connexion. Pour assurer une transition harmonieuse, une équipe additionnelle d'agents au service à la clientèle est mise en place temporairement afin de vous accompagner dans le cadre de ce changement. Cette équipe dédiée peut être rejointe au **1 888 235-0688**.
- Une solution optionnelle d'authentification à deux facteurs peut être activée pour améliorer la sécurité de votre compte.
- Les adhérents qui utilisent l'application mobile SSQ doivent télécharger l'**application mobile** Beneva.

## Ma CSQ cette semaine – Nouvelle infolettre et concours

Le Service des communications de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a mis sur pied une nouvelle infolettre : *Ma CSQ cette semaine*. Cette dernière vise à vous y faire découvrir les actualités de la semaine, les contenus à ne pas manquer ainsi que les événements à venir. Vous pouvez la consulter ici : <https://www.lacsq.org/actualites/>.

Dans le cadre du lancement de cette infolettre, la CSQ, en collaboration avec Les protections RésAut CSQ, lance un concours qui pourrait vous permettre de gagner des prix intéressants. Pour y participer, vous avez jusqu'au 15 septembre 2023 pour vous abonner à l'infolettre en suivant ce lien : [www.lacsq.org/infolettre/](http://www.lacsq.org/infolettre/).

**Abonnez-vous à**  
**Ma CSQ cette semaine**  
Pour ne rien manquer !

## Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back



La Loto Voyages ou argent de la Fondation Monique-Fitz-Back est de retour, toujours avec la même formule adaptée à la situation actuelle!

À gagner : **14 tirages de 5 000 \$ en crédits voyage** pour la destination de votre choix ou **4 000 \$ en argent!**

- ✈ Deux ans pour profiter de leur prix pour les personnes gagnantes choisissant le voyage
- 🗺 Possibilité de faire plus d'une escapade
- ♻ Crédits carbone doublés par la Fondation
- 🎫 Seulement 1500 billets émis

Tous les profits de la Loto Voyages serviront à contribuer à notre mission, le développement de la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Vous pouvez acheter vos billets ici : <https://fondationmf.ca/nos-collectes/loto-voyages/>.

## Programme de reconnaissance de la Caisse Desjardins de l'Éducation



Le **programme reconnaissance – Membre d'une classe à part** vise à mettre en lumière nos membres du personnel de l'éducation et reconnaître l'importante place qu'il occupe dans notre société. Il se déroulera jusqu'au **17 novembre 2023** inclusivement et au total 50 000 \$ sont à gagner tout au long de l'année.

Le concours s'adresse à toutes celles et ceux qui travaillent activement dans le milieu scolaire ou de la petite enfance, étudient dans ces domaines ou en sont retraitées ou retraités.

Pour participer, vous devez remplir le court formulaire en ligne au [caisseeducation.ca/reconnaissance](https://caisseeducation.ca/reconnaissance).